



Projet Territorial de Santé Mentale du Val-d'Oise

N°1 – Mars 2022

EDITO

LE MOT DE LA Commission Spécialisée en Santé Mentale (CSSM)

Voici le premier numéro de la Newsletter dédiée au Projet Territorial de Santé Mentale du Val-d'Oise (PTSM95).

Il s'inscrit dans une démarche de communication trimestrielle pour vous tenir informé.e.s de l'avancée des actions menées et des principales réalisations du PTSM.

Il vise à favoriser la mise en avant de points d'actualité, à garantir la lisibilité de l'offre sur le territoire et à mettre en avant les bonnes pratiques, les outils développés et les initiatives locales portées par les acteurs du territoire.

Vous y trouverez plusieurs informations sur la coordination, la méthodologie et le calendrier prévisionnel pour assurer la mise en œuvre du PTSM.

Notre PTSM a été adopté par arrêté du directeur régional de l'ARS IDF le 22 février 2021 et le financement d'un coordonnateur a été accordé pour la durée du PTSM.

Nous sommes maintenant dans la phase de contractualisation entre notre territoire et l'ARS IDF, sur la base d'un contrat type élaboré au niveau régional dans lequel seront inscrites les missions du coordonnateur du PTSM et, pour les 5 années à venir, les 20 actions, après arbitrage du siège de l'ARS, pour lesquelles des moyens seront engagés à la fois par l'ARS et par les acteurs de terrain.

La crise sanitaire que nous vivons depuis mars 2020 a freiné l'élan de la mise en œuvre des actions prioritaires décidées ensemble et présentées en réunion publique retransmise sur YouTube le 15 décembre 2020.

Cependant, certaines actions menées en autonomie par les acteurs en santé mentale, ont pu avancer et maintenant, avec l'appui du cabinet ENEIS by KPMG pour la coordination, la mise en œuvre du PTSM va pouvoir se remettre en route.

Comme pour la phase de diagnostic et celle de l'élaboration de la feuille de route, nous sommes impatients de vous retrouver toujours aussi nombreux et enthousiastes pour la reprise des travaux du PTSM.

Le renouvellement des membres du CTS du Val d'Oise et de la CSSM aura lieu en juin 2022. Si vous voulez déposer votre candidature, faites-vous connaître dès maintenant.

**Conseil Territorial
de Santé** Val d'Oise

Bonne lecture !

Présentation du PTSM 95



L'élaboration du PTSM du Val-d'Oise

Les enjeux de la politique de santé mentale s'inscrivent dans le cadre de la **feuille de route nationale de la santé mentale et de la psychiatrie**, laquelle identifie comme objectifs :

- L'amélioration des conditions de vie, de l'inclusion sociale et de la citoyenneté des personnes vivant avec un trouble psychique;
- L'amélioration de l'accès aux soins et aux accompagnements diversifiés et de qualité.

Ces enjeux sont déclinés à l'échelle régionale dans le cadre du **Projet Régional de Santé d'Ile de France** et également à une échelle plus locale avec le **Projet Territorial de Santé Mentale du Val-d'Oise**. Le périmètre retenu pour ce PTSM est le département, suite à la réalisation d'un diagnostic départemental mené en concertation entre juin 2018 et février 2020 et adopté par arrêté du directeur régional de la santé le 28 octobre 2020.

Le PTSM a pour ambition de **répondre aux besoins du territoire** en matière de santé mentale par le renforcement de l'offre de soins et d'accompagnement en veillant à ce que celle-ci soit accessible à toute personne souffrant de troubles psychiques et en limitant les ruptures de parcours. Au-delà de l'organisation de la prise en charge médicale et sociale, le PTSM a vocation à favoriser l'**interconnaissance** et la **mobilisation** de l'ensemble des acteurs impliqués dans le champ de la santé mentale dans le but de favoriser une coordination à l'échelle du territoire.

La construction du PTSM du Val-d'Oise a tout d'abord reposé sur un travail de diagnostic territorial partagé avec tous les acteurs de la santé mentale afin de mettre en exergue les enjeux saillants du territoire en matière de santé mentale. Ce travail a mobilisé plus de 230 acteurs du territoire entre juin 2018 et décembre 2020 et a donné lieu à de nombreuses pistes.

Les axes prioritaires du PTSM

Un PTSM
structuré
autour de **5**
axes
prioritaires

Axe 1 :
Le repérage
précoce et l'accès
aux soins
psychiques

Axe 2 :
La prévention et la
gestion des
situations de crise
et des situations
d'urgence

Axe 3 :
Les parcours de vie
et de santé sans
rupture en vue du
rétablissement et
de l'inclusion des
personnes

Axe 4 :
La coordination des
acteurs de soins
Ville-Hôpital

Axe 5 :
Les actions sur les
déterminants
sociaux,
territoriaux, et
environnementaux
de la santé
mentale

Pour plus d'informations, cliquez sur les liens suivants :

- [Vidéo de présentation du PTSM 95](#)
- [PTSM 95 - document complet](#)



Méthodologie et calendrier de mise en œuvre



Présentation de l'équipe projet

Le cabinet ENEIS by KPMG a été mandaté pour procéder à la mise en œuvre et la coordination du PTSM, il effectue son action en lien avec la Commission Spécialisée en Santé Mentale élargie du Conseil de Santé (CTS) du Val d'Oise. L'équipe projet mobilisée sur la démarche se compose de quatre consultantes.

- **Cécile COURANT**, Consultante manager, ENEIS by KPMG
- **Marie BELLIARD**, Consultante senior, ENEIS by KPMG
- **Charlotte MEVIL-BLANCHE**, Consultante senior, ENEIS by KPMG
- **Houda OUARRIRH**, Consultante, ENEIS by KPMG

Modalités de mise en œuvre

L'équipe projet sera donc en charge du déploiement et de l'animation du PTSM. Son intervention se déroulera selon plusieurs temps :

- ❖ **Organisation et mise en œuvre du projet territorial partagé de santé mentale avec l'ensemble des acteurs mobilisés sur la santé mentale dans le département** : mettre en œuvre certaines actions, organiser des groupes de travail, appuyer les porteurs d'actions et animer une dynamique territoriale autour de la santé mentale.
- ❖ **Suivi et mise en œuvre du PTSM** : assurer le suivi de la mise en œuvre du PTSM et rendre compte de l'état d'avancement des différentes actions inscrites dans le plan d'actions.
- ❖ **Diffusion d'une culture commune** : élaborer et diffuser une newsletter trimestrielle. Mettre en place et animer une plateforme numérique.



Communication autour du PTSM

Dans le cadre de l'animation du PTSM du Val-d'Oise, une démarche de communication sera mise en place au travers de plusieurs outils : des Newsletters trimestrielles, une adresse mail et une plateforme numérique dédiée.



- **Newsletters trimestrielles**



- **Adresse mail:** coordination.ptsm95@gmail.com

Si vous avez une question ou si vous souhaitez relayer une information concernant la santé mentale sur le territoire, n'hésitez pas à contacter l'équipe projet via cette adresse.

Méthodologie et calendrier de mise en œuvre



Feuille de route annuelle 2022

Les actions mises en œuvre directement par les acteurs du territoire

Action 8 (2.2)
Renforcer les programmes d'éducation thérapeutique du patient en santé mentale sur le département

Action 9 (2.4)
Mettre en œuvre sur le territoire les différents axes de la stratégie globale de prévention du suicide, en particulier le dispositif VigilanS

Action 10 (3.1)
Améliorer la couverture en dispositifs médico-sociaux dans le département, que ce soit dans le droit commun ou en milieu adapté, pour les enfants et les adultes, et favoriser l'accueil séquentiel ou temporaire en ESMS, en fonction des besoins individuels et de leur fluctuation



Action 12 (3.3)
Renforcer les synergies entre les groupes d'entraide mutuelle ainsi que leur autonomie de fonctionnement et favoriser le recrutement et l'intégration de pairs aidants et de médiateurs de santé pairs au sein des équipes

Action 15 (3.6)
Développer et faire connaître les dispositifs d'accompagnement/de soutien des familles et des enfants de personnes souffrant de troubles psychiques dès le repérage, tout au long de leur parcours et dans les situations de crise

Action 17 (4.1)
Développer les dispositifs de logement accompagné dans le département : appartements de coordination thérapeutique, logement inclusif, logement social, baux glissants, résidences accueil, propositions innovantes



Le saviez-vous ?

Depuis l'adoption du PTSM en février 2021, un certain nombre d'actions ont été engagées par les acteurs. Leur déploiement se poursuit sur l'année 2022 que ce soit par les acteurs du territoire ou bien avec le soutien de la coordination du PTSM (cf. Feuille de route 2022)



Action 1 (1.2) Équipes mobiles

Création de nouvelles équipes mobiles : équipe mobile bébé à Gonesse et équipes mobiles en addictologie adultes et adolescents



Action 4 (1.5) Réhabilitation psychosociale

Création et labellisation de deux plateformes de réhabilitation psychosociales P2R95 (CH d'Argenteuil) et celle portée par les Ailes Déployées



Action 8 (2.2) Éducation Thérapeutique du patient

Mise en place d'un groupe de travail par CoordETP 95



Action 9 (2.4) Vigilan'S

Co-construction et déploiement du dispositif de veille Vigilan'S pour les suicidants des départements des Yvelines et du Val d'Oise



Action 14 (3.5) Aller-vers l'emploi

Des interventions menées pour favoriser l'aller-vers l'emploi (Pair aidance, dispositif CARE, Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée - TZCLD)



Action 15 (3.6) Formation des proches et des familles

Déploiement de programmes de psychoéducation des familles: Bref et ProFamille



Action 17 (4.1) Logement accompagné

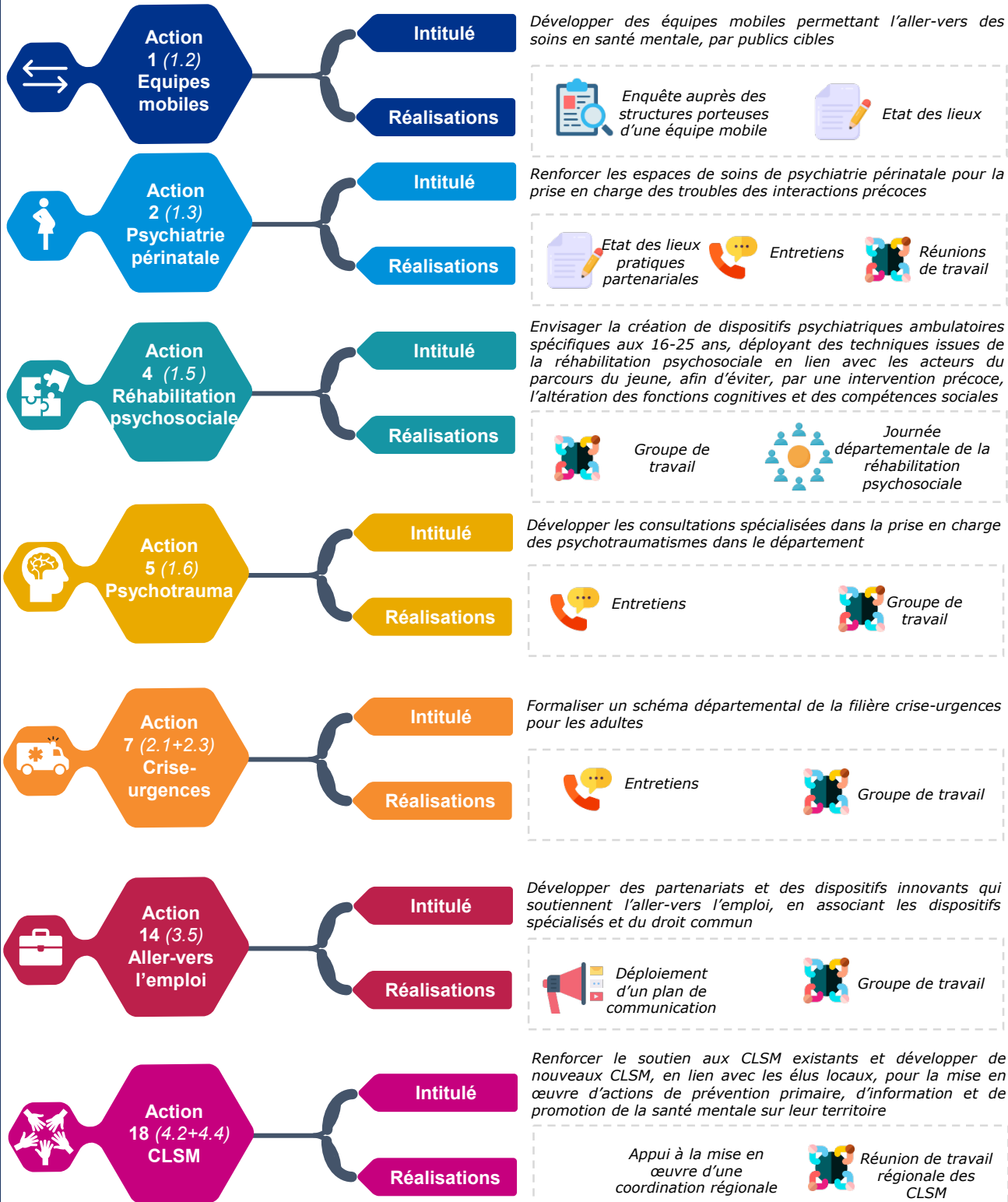
Projets en cours de résidences d'accueil, de logement inclusif et d'un Chez soi d'abord

Méthodologie et calendrier de mise en œuvre



Feuille de route annuelle 2022

Les actions impulsées par la coordination du PTSM 95



Enquête auprès des structures porteuses d'une équipe mobile



Etat des lieux



Etat des lieux pratiques partenariales



Entretiens



Réunions de travail



Groupe de travail



Journée départementale de la réhabilitation psychosociale



Entretiens



Groupe de travail



Entretiens



Groupe de travail



Déploiement d'un plan de communication



Groupe de travail

Appui à la mise en œuvre d'une coordination régionale



Réunion de travail régionale des CLSM